

**N° D'ORDRE : 2020-61**

## **MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER** **E X T R A I T**

### **DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de Conseillers****En exercice : 29****Présents : 26****Pouvoirs : 03****Excusé : 00****Absents : 00****Qui ont pris part****à la délibération : 29****Date de convocation : 9 JUIN 2020**SEANCE DU 15 JUIN 2020

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel – M. TOULOUSE Christian – Mme VIENOT Véronique – M. BLANC Romain – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain, M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure (arrivée à 18h34) – Mme BECCHINO-BEAUDOUARD Sylvie – M. LABASTIE Eric – M. QUENET Xavier – Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie – M. FONTANA Alain – M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – Mme ASNARD Marjorie – M. FRANCESCHINI Damien (arrivée à 18h35) – M. CLAVE Denis – M. DEZERAUD Philippe – M. LE PEN Jean-Ronan – Mme MONTAGNY Nolwenn – M. CALMET Pierre.

Pouvoirs : Mme DEFAUX Catherine pouvoir à M. VINCENT Gilles – Mme RASTOUIL Angélique pouvoir à M. MARIN Michel – Mme SAUQUET Adeline pouvoir à Mme ESPOSITO Annie.

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia.

### **21-PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES AU TITRE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2019-2020**

Monsieur le Maire informe Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux qu'il convient de fixer pour l'année scolaire 2019-2020 le montant de la participation des autres communes aux frais de fonctionnement des écoles publiques pour les élèves scolarisés dans les écoles mandréennes.

Il est précisé que le coût moyen de ces dépenses s'élève à la somme de 908 € par élève.

<b>Bilan financier</b>	<b>2019-2020</b>
Prestation de services	6 450,00 €
Contrats de prestation de service	23 025,00 €
Eau	4 374,80 €
Electricité et gaz	28 003,15 €
Alimentation	649,99 €
Autres fourn	9 341,25 €
Fournitures de petit équipement	934,52 €
fournitures administratives	17,77 €
Entretien bât	594,64 €
Maintenance	11 892,81 €
Assurance	2 459,77 €
téléphone - internet	2 704,00 €

Caisse des Ecoles	23 350,00 €
Masse salariale (ATSEM + Entretien + Ermitage)	259 479,54 €
assurance personnel	4 411,15 €
amortissement du mobilier et matériel	12 142,71 €
<b>TOTAL</b>	<b>389 831,11 €</b>

Subvention communes	- €
Subvention lait - France Agrimer	- €
Rbt grève, ASP, assurance accident de service	41 506,01 €
<b>TOTAL</b>	<b>41 506,01 €</b>

DIFFERENCE	348 325,10 €
------------	--------------

<b>nb élèves</b>	<b>384</b>
<b>coût / élève</b>	<b>907,10 €</b>
arrondi à	<b>908,00 €</b>

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le coût moyen de ces dépenses s'élevait, lors de l'année scolaire 2018-2019 à 872 € par élève.

Par conséquent, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à demander cette somme aux communes dont les élèves seraient scolarisés à Saint-Mandrier-sur-Mer.

Le Conseil Municipal délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le tableau ci-dessus.

**DECIDE A L'UNANIMITE**

- D'autoriser Monsieur le Maire à demander la somme précisée ci-dessus aux communes dont les élèves seraient scolarisés à Saint-Mandrier-sur-Mer.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 16 Juin 2020, pour extrait conforme.

**Signé : Le Maire**

**Gilles VINCENT**